



Règlement du concours « A toi d'imaginer le coupable »

Article 1. L'université de Cergy-Pontoise organise le concours d'écriture « A toi d'imaginer le coupable » dans le cadre de son exposition intitulée « Panique à l'UCP » se déroulant du 22 septembre au 06 décembre 2011 sur 3 de ses sites.

Article 2. Le principe du concours est d'imaginer la suite de la nouvelle écrite par Guillaume Gonzales et exposée dans les halls des sites des Chênes 1, de Neuville-sur-Oise et de Saint-Martin (pour lire la totalité de l'histoire il faut se rendre sur les 3 sites). L'écrit devra comporter un **maximum de 9000 signes** (espaces compris).

Article 3. Tout texte comportant des propos dénigrants ou insultants envers quiconque sera écarté du concours.

Article 4. La participation au concours est gratuite et **s'adresse aux étudiants, anciens étudiants et personnels de l'Université de Cergy-Pontoise.**

Article 5. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs noms ou pour le compte d'autres participants.

Article 6. Chaque candidat devra joindre à son écrit un document Word sur lequel il indique son nom, prénom, adresse, mail, date de naissance, poste, formation actuelle ou dernière formation suivie à l'UCP, ainsi que le titre (obligatoire) de son écrit. Un fichier incomplet peut entraîner le rejet de la participation.

Article 7. Le dossier devra être envoyé par mail à rezoUCP@ml.u-cergy.fr ou à kim-loan.nguyen@u-cergy.fr à partir du 22 septembre 2011. **La date limite de dépôt est le 02 novembre 2011 à minuit.**

Article 8. Un jury indépendant, constitué de personnels de l'Université et éventuellement de professionnels de l'Édition délibérera et sélectionnera les 3 propositions qu'il jugera les meilleures. Ces 3 écrits seront publiés sur le site Internet de l'Université et/ou ses sites affiliés, et seront soumis au vote du grand public, du 15 au 25 novembre 2011.

Article 9. En cas d'égalité des voix, celui qui aura envoyé sa participation le plus tôt l'emportera.

Article 10. Les résultats définitifs seront publiés sur Internet le 26 novembre 2011.

Article 11. Les gagnants seront récompensés comme suit :

1er prix : Un Ipad

2e prix : Des chèques culture d'un montant total de 100 euros

3 ème prix : Un lot de remerciement à déterminer (livres, sweat shirt, etc...)

Article 12. Les prix seront remis le 06 décembre 2011 lors de la cérémonie de clôture de la célébration des 20 ans de l'Université. Une présence à cette cérémonie est nécessaire pour recevoir le prix.

Article 13. La participation implique adhésion pleine et entière aux dispositions du présent règlement. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 14. Les participants donnent droit à l'université de Cergy-Pontoise de publier leur écrit envoyé afin de le soumettre au vote du grand public. Les gagnants donnent également leur autorisation sans condition à publier gratuitement leur écrit dans le cadre de la communication de l'université, ainsi que dans le cadre de l'édition d'un livre faisant suite à l'exposition.

Article 15. La promotion du concours présente sur Facebook n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à l'Université de Cergy-Pontoise et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour promouvoir les actions de Rezo UCP, la communauté de l'Université de Cergy-Pontoise.

Les temps forts du concours :

22 septembre : ouverture du concours

02 novembre : clôture du concours

Début novembre : sélection des 3 meilleurs écrits par le jury académique

15 novembre : ouverture du vote du public

25 novembre : clôture du vote du public

26 novembre : publication des résultats

06 décembre : remise des prix

Contact

Kim-Loan Nguyen
Responsable Rezo UCP
Direction des Enseignements et de la Vie de l'Etudiant
Tel : 01 34 25 22 90
Mail : kim-loan.nguyen@u-cergy.fr

www.facebook.com/ucp.rezo